

La prise en compte de l'espace

RAPPORTEURS : H.G. Mensching (*Université de Hambourg*),
S. Diarra (*Université Nationale de Côte-d'Ivoire*)

Le présent rapport, qui jouit d'une dynamique coopération ivoiro-germanique, concerne un thème particulièrement riche qui se situe au cœur de nos débats. Il a fallu un véritable marathon pour nous acquitter au mieux d'une tâche délicate compte tenu du temps qui nous était imparti pour lire toutes les communications, dont quelques-unes nous sont parvenues tard.

Nous présenterons la problématique de la prise en compte de l'espace, en indiquant brièvement les principales questions abordées par les communications, qui portent sur des exemples analysés avec finesse et précision, puis nous ferons un bref résumé de ces communications en soulignant les conclusions auxquelles sont parvenus leurs auteurs.

Cependant, nous référant à la communication de M. FUNEL, nous dégagerons, tout d'abord, quelques orientations utiles aux débats.

Il est reconnu que le développement rural dépend, pour une large part, de la maîtrise de l'espace agraire. Mais l'adaptation à une exploitation rationnelle, voire permanente de cet espace, requiert la participation responsable des populations concernées par la réalisation des programmes d'aménagement spatial. Les différentes communications révèlent l'éventail des problèmes relatifs à cette prise en compte de l'espace. Nous les regroupons en 4 rubriques principales :

les méthodes de la recherche dans le cadre de la planification de la prise en compte de l'espace, les possibilités et les limites de l'exploitation rationnelle et permanente de l'environnement, les confrontations entre l'espace des techniciens et l'espace des paysans, la problématique de l'association des cultures et de l'élevage dans l'espace rural aménagé.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 03086 ex 3

Cpte : A

Sous le titre « espace physique et développement rural en Afrique soudano-sahélienne », M. FUNEL présente quelques variations sur ce thème. Il propose d'inventorier les relations multi-formes, tissées entre les sociétés rurales et les milieux naturels qu'elles occupent.

A cet égard, l'espace rural est le champ des rapports dialectiques entre différentes composantes relatives aux choses de la nature et aux choses des hommes. Aussi, ne peut-il s'analyser qu'en terme de dynamique.

La prise en compte de l'espace suggère sa maîtrise au triple plan physique, économique et social et, pour ce faire, il est indispensable de considérer à la fois la localisation des installations humaines, en rapport avec une connaissance profonde des ressources du milieu naturel, et l'organisation du système agricole, facteur essentiel d'implantation.

Cependant, les actions de développement entreprises par les pouvoirs publics ne reposent que sur la prise en compte sectorielle de différents types d'espaces, pourtant complémentaires. C'est soit :

l'espace rural, pour ce qui concerne les vocations agricoles et pastorales, voire ses potentialités, mais rarement ses limites et ses contraintes,

l'espace économique polarisé, caractérisé par le maillage que détermine les réseaux des principaux flux,

l'espace technico-administratif qui se traduit par l'organisation de la région d'intervention en circonscriptions administratives et techniques.

Par ailleurs, bien que la dynamique de l'occupation de l'espace soit liée à celle des systèmes socio-économiques, les pouvoirs publics interviennent de plus en plus souvent dans la maîtrise spatiale en concurrence avec les sociétés rurales et, de ce fait, la raréfaction de l'espace disponible devient une contrainte supplémentaire pour le fonctionnement des systèmes ruraux.

Les questions fondamentales sont de deux types :

comment prendre en compte l'espace qui est l'élément important du fonctionnement des systèmes ruraux ?

et inversement, l'analyse de ces systèmes peut-elle permettre d'appréhender la complexité de l'espace rural ?

Sous le titre « Du développement agricole à l'aménagement de l'espace : l'exemple des unités, expérimentales du Sine Saloum (Sénégal) » M. BENOIT-CATTIN (INRA) fait une brève analyse de la problématique de recherche du projet « Unités expérimentales » : Les chercheurs agronomes, voulant situer leurs études dans le contexte de l'environnement, ont développé des investigations qui se sont particulièrement focalisées sur l'exploitation agricole. Or, il importe de développer aussi des investigations sur d'autres sujets tels que : l'écosystème, la protection du milieu, la gestion du foncier et des élevages, etc.

De plus, ce qui est important, c'est qu'il existe un niveau traditionnel local, correspondant au village ou hameau, et un niveau administratif nouveau, doté en principe de pouvoirs et de moyens. Aussi, après avoir identifié ces niveaux, la recherche devrait y entreprendre des investigations plus approfondies, si possible en combinant l'analyse à l'action.

R.O. ADEGBOYE (*Université d'Ibadan*) présente dans sa communication « Analyse des objectifs et des modalités de l'utilisation de l'espace par les petits paysans au Nigéria », quatre principaux sujets :

la rareté persistante du facteur travail,

les pertes, les échecs et le gaspillage en matière de récoltes et de bétail,

l'incertitude croissante des revenus,

les politiques gouvernementales concernant l'utilisation de l'espace.

L'auteur constate que les connaissances sont insuffisantes en ce qui concerne le mode de vie des petits paysans (par exemple, l'organisation de la production). Des recherches détaillées manquent sur tous les aspects des problèmes indiqués. Aussi l'auteur fait-il quelques recommandations, notamment sur les problèmes intéressant la conservation des sols et le reboisement, les relations entre l'eau et les sols, l'environnement et l'usage du sol.

V. LASSAILLY (CNRS), dans son texte intitulé « L'exemple d'un nouveau village reconstruit en bordure du lac Volta (Ghana) », expose que 80.000 personnes ont été réinstallées à la périphérie du lac de barrage dans de larges lotissements modernes et qu'elles y ont été confrontées à de nouveaux systèmes de culture et à de nouvelles activités, tant et si bien que ces nouveaux villages ont été progressivement désertés ; les anciens habitants reprenant possession de leurs terres.

La société d'aménagement doit donc modifier sa stratégie initiale et faire de nouvelles propositions portant sur la mise en valeur d'un nouvel espace agricole : les berges du lac. Il s'agit de l'espace découvert saisonnièrement par le lac entre la période des hautes eaux et celle des basses eaux que les pêcheurs utilisent pour leurs cultures (aubergines, arachides, tomates). Un nouveau système de culture irriguée a été installé et, cette fois, il est jugé rentable par les populations. Bien que ce système de culture ne s'adresse qu'à une fraction de la population (une classe sociale de « nouveaux riches »), les promesses d'extension du périmètre irrigué et les nouvelles possibilités de mise en valeur qu'elles offrent sur cette zone de marnage sont suffisamment attractives pour que commence aujourd'hui un mouvement de retour au village des exilés volontaires.

Le cas analysé par Mlle V. LASSAILLY pourrait être l'exemple d'une innovation agraire adaptée au potentiel physique.

J.-M. FUNEL (SEDES), dans sa réflexion portant sur « Espace physique et développement rural en Afrique soudano-sahélienne », que nous avons déjà citée, s'intéresse aux formes d'occupation de l'espace physique qui sont en train d'évoluer de façon préoccupante. L'auteur écrit que, par l'analyse des systèmes ruraux, nous devons être en mesure de relever les inter-relations entre l'espace rural et les systèmes socio-économiques et trouver les raisons de la dynamique actuelle des espaces ruraux.

Il donne trois exemples portant sur la maîtrise physique et économique de l'espace dans une région de Mauritanie, sur la dynamique de cette maîtrise analysée au Yatenga (Haute-Volta) et à Maradi (Niger), et enfin sur un espace saturé de longue date (le cas du pays Sérer). J.-M. FUNEL pense que la connaissance de la dynamique des systèmes ruraux est indispensable pour réfléchir sur des moyens susceptibles d'aider des sociétés à surmonter les crises qu'elles connaissent à des degrés divers. Au niveau de l'intervention, la prise en compte des composantes de l'espace rural doit apparaître au plan des finalités et des buts des projets ; ces derniers ne pourront être définis indépendamment d'un certain nombre de contraintes jusqu'alors peu ou pas prises en compte, telles que :

la reproduction des éléments naturels du système rural,

la satisfaction des besoins locaux, compte tenu de la structure des échanges intra et interrégionaux existants,

les superficies réellement susceptibles d'être intéressées par les projets, et les activités étrangères au cadre des projets, en particulier les activités non agricoles des populations.

J. MAYMARD (ORSTOM), dans sa communication Retouche du parcellaire et aménagement de l'espace, fait état de la modification parcellaire afin de promouvoir la culture du riz pluvial en Casamance (Sénégal). Cette modification proposée dès 1969 est discutée sur la base d'une étude de cas.

L'auteur pense que la rationalisation du découpage est seulement une étape de l'aménagement, favorisant la production. Cependant, elle n'est ni nécessaire ni suffisante pour le développement.

Les conditions d'occupation et d'utilisation de l'espace sont en train de changer de façon irréversible (les implantations villageoises, le long de la route transgambienne, ferment l'accès aux étendues forestières libres ; l'espace pastoral se raréfie, les conflits liés à la coexistence de l'élevage et de l'agriculture se multiplient et une érosion des sols se développe par l'extension des cultures).

D'une manière générale, l'auteur remarque que le nouveau parcellaire s'est en gros maintenu et qu'il a des effets positifs ; ce qui conduit à envisager l'extension du procédé aux terres hautes pour prévenir et corriger les difficultés que laisse prévoir une mauvaise utilisation de l'espace agraire. Nous retenons, comme important, ce qui suit :

« Dans une politique d'encadrement de la production agricole, qui inclut déjà l'organisation du crédit, des fournitures, de la commercialisation, on peut ajouter deux axes d'action plus ou moins appropriés suivant qu'on a affaire à des structures d'agriculture traditionnelle ou à des structures

d'entreprise. L'organisation de l'espace convient mieux à l'agriculture traditionnelle, le conseil personnalisé convient mieux à l'agriculture d'entreprise ».

J.Y. MARCHAL (ORSTOM) s'intéresse pour sa part à l'opposition qu'il croit discerner entre l'espace des techniciens et celui des paysans.

L'aménagement d'un périmètre antiérosif (GERES-Volta) est relaté et discuté. En 1965, l'opération qui se termine est déjà qualifiée de « malheureuse expérience », car les sociétés de cultivateurs et de pasteurs ont, à leur manière, organisé les terroirs et les aires de parcours dans l'espace soumis brusquement à un aménagement moderne, lequel s'avère « inadapté » à l'espace « traditionnel ».

Le réseau antiérosif est aujourd'hui entièrement dégradé, car les responsables de l'aménagement n'ont vu de l'espace qu'un support physique à aménager.

Ce constat pose la question devenue banale de la participation des sociétés rurales et pastorales à l'aménagement de l'espace agraire qui leur est proposé. Dans le cas du GERES-Volta, il eût été préférable d'intéresser les populations dès le début des travaux.

L'auteur analyse tout d'abord les phénomènes d'érosion dans un espace rural très sollicité et montre la dégradation accélérée du couvert arbustif sous l'effet conjugué d'une forte charge de population (densité : 75-100 hab./km²) et de bétail, ainsi que des cycles de sécheresse.

Puis il souligne la volonté des agents des Eaux et Forêts d'aboutir à un remodelage de l'espace. Seulement, les services techniques d'intervention ne se sont pas préoccupés de la crise du système agraire : facteur essentiel de l'extension du phénomène d'érosion.

L'auteur expose, par la suite, le programme de conservation du sol dont l'exécution est confiée à un consortium (GERES) et le financement assuré par le FED, et fait le constat de l'inadaptation des aménagements au contexte régional parce que la défense des sols n'est pas accompagnée de l'amélioration des cultures.

Le bilan de l'opération fait apparaître l'interruption de la politique initiale d'aménagement précédant de peu la création d'un organisme régional de développement (ORD), avec lequel la priorité est désormais accordée non pas à la lutte antiérosive mais à l'augmentation de la production céréalière.

Une conclusion de l'auteur affirme que les opérations dites de développement n'aident pas les populations à se développer parce qu'elles sont établies et réalisées sans leur participation.

A. LERICOLLAIS (ORSTOM), dans sa communication sur les Activités traditionnelles et insertion dans les casiers irrigués de la vallée du Sénégal, fait l'examen d'une région qui abrite une population de l'ordre de 500.000 habitants, vouée traditionnellement à une agriculture dépendante des crues et dont les productions sont aléatoires.

L'aménagement des terres pour la culture irriguée progresse rapidement dans deux directions : d'une part, l'exploitation de 9.000 ha de casiers rizicoles par les petits paysans, dans le cadre de l'agriculture vivrière, et, d'autre part, une agro-industrie de la canne à sucre, sur 7.000 ha.

Le bilan provisoire des aménagements hydro-agricoles révèle :

une réussite certaine des nouvelles cultures et des techniques de mise en œuvre, concernant 50.000 personnes ;

la vigueur des rapports sociaux de production traditionnelle qui démontre une cohabitation tout au long de la vallée entre agro-pasteurs et paysans (Toucouleur, Peul, Maures, Soninké), mais aussi, les risques d'une trop faible rétribution du travail dans le secteur moderne,

enfin, l'auteur attire l'attention sur les réserves des agro-pasteurs, Peul et Maures, face à la culture irriguée, qui sont fondées sur l'impossibilité de pratiquer l'élevage sur les terres irriguées qui relèvent partout de leur terrain de parcours.

Enfin, W.G. MATLOCK et Mlle N. FERGUSON (*Université d'Arizona*) montrent, dans leur texte « Base pour la planification des projets de développement : les ressources naturelles. L'exemple de la région de Zinder (Niger) », l'intérêt qu'il y a à utiliser l'information sur les ressources naturelles pour élaborer une planification agricole. Ils exposent une méthode à partir de l'exemple du département de Zinder (Niger). La base du cadre de planification est la quantification des ressources disponibles pour la production agricole, en prenant en compte les considérations suivantes :

la variation de la production agricole en fonction de l'humidité disponible pendant la période

de croissance des plantes ;
le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles pour éviter leur dégradation ;
les possibilités d'accroissement de la productivité de la terre et de la main-d'œuvre par
l'utilisation des techniques agricoles adaptées.

La méthode de planification proposée par les auteurs repose sur l'analyse de systèmes dits :
ISYALAPS.

En fait, il s'agit de déterminer les facteurs importants, de quantifier les relations, et de calculer les effets des diverses stratégies possibles.

Les auteurs donnent une description complète de cette démarche. La région considérée est divisée en zones climatiques subdivisées en unités de planification ayant des caractéristiques communes. Les limites de planification indiquent l'utilisation potentielle de la terre et sont liées à la capacité de charge de l'espace et au niveau technologique approprié.

Les auteurs illustrent leur méthode par des croquis précisant les unités de planification, la classification des sols et de la végétation de la zone de culture, les éléments du climat débouchant sur une carte de la zone des cultures à risques élevés situés au sud de la zone pastorale officielle.

Tel est, brièvement exposé, le contenu des communications relatives au thème « la prise en compte de l'espace ».

Les différents auteurs de la note technique du M.A.B.-9 dont le titre est : Aménagement des ressources naturelles en Afrique : stratégies traditionnelles et prise de décision moderne, et particulièrement A. SASSON qui a rédigé, à la demande des organisateurs du colloque, une communication sur les objectifs du programme de l'UNESCO pour l'environnement, voudront bien nous pardonner de n'avoir pas fait référence à l'un et à l'autre de ces textes.

La raison de ces « absences » est simplement due au fait que, d'une part, les participants au colloque sont censés connaître le programme MAB et que, d'autre part, la note technique N° 9 a déjà été largement diffusée par l'UNESCO ; de plus, six auteurs de cette note, sur sept, sont présents parmi nous.